ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 janvier 2014 portant nomination des membres du jury de fin de scolarité des élèves inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2014

NOR : *AFSR1430038A*

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2004 modifié relatif à la formation des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale,

Arrête :

Article 1er

Le jury est présidé par Mme Marie-Françoise LEMAITRE, sous-directrice du pilotage des ressources, du droit des personnels et du dialogue social.

Article 2

Sont nommés membres du jury pour l'épreuve de soutenance de mémoire prévue à l'article 6 de l'arrêté du 13 octobre 2004 modifié susvisé.

Mme Hélène JUNQUA, représentant le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales, coordonnatrice.

Groupe d'examinateurs n° 1

M. Guy BOUDET, représentant le directeur général de l'offre de soins.

Mme Paula CHRISTOFALO, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

Mme Françoise MAY-CARLE, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

M. Karl FLEURISSON, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

M. Gérard GUINGOUAIN, enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

Mme Pascale DHOTE-BURGER, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examinateurs n° 2

Mme Annie DUFFOUR, représentant le directeur des achats, des finances et des services.

Mme Béatrice VALDES, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

Mme Anoutchka CHABEAU, directrice départementale de la cohésion sociale.

Mme Patricia GOUPIL, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

M. Jean PASCAL, enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

M. Joseph FERNANDEZ, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examinateurs n° 3

Mme Armelle BEUNARDEAU, représentant le directeur de la sécurité sociale.

Mme Nolwenn LE MEUR, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

M. Xavier GABILLAUD, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Mme Annaïg DURAND, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

M. Didier CHAUVIN, enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

Mme Valérie FRIOT, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examinateurs n° 4

M. Maurice MENDES, représentant le directeur des ressources humaines.

Mme Yvette RAYSSIGUIER, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

Mme Ghislaine BORGALLI-LASNE, directrice départementale de la cohésion sociale.

Mme Caroline SAULNIER, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

Mme Claire LIETARD, enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

M. François de MARTEL, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examinateurs n° 5

Mme Christiane PLUMBERT, représentant la directrice générale de la cohésion sociale.

M. Mathias WAELLI, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

M. Jacques CARTIAUX, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

M. Nicolas DROUART, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

Mme Caroline RUILLER, enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

Mme Dominique ROCHE, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Article 3

Sont nommés membres du jury pour l'épreuve d'entretien prévue à l'article 7 de l'arrêté du 13 octobre 2004 précité :

M. Michel LAROQUE, inspecteur général honoraire, représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales, coordonnateur.

Mme Danielle METZEN, représentant la directrice générale de la cohésion sociale.

M. Michel LAFORCADE, directeur général d'agence régionale de santé.

Mme Ethel CARASSO-ROITMAN, directrice départementale de la cohésion sociale.

Mme Karine HUET, membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

Mme Michèle CHAUSSUMIER, personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Article 4

Pour les personnes recrutées dans le corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale par la voie contractuelle dans le cadre du décret n° 95-979 du 25 août 1995 susvisé, sont adjoints au jury :

1. Un représentant de l'autorité administrative ayant pouvoir de nomination :

Pour l'épreuve de mémoire

M. Thierry BOULISSIERE, chargé de mission à la direction générale de la cohésion sociale.

Pour l'épreuve d'entretien

Mme Fabienne GRIZEAU-HOARAU, responsable du pôle égalité des chances à la direction des ressources humaines.

2. Une personne compétente en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées :

Pour l'épreuve de mémoire

Mme Chantal ERAULT, conseiller expert à la direction générale de la cohésion sociale.

Pour l'épreuve d'entretien

Mme Anne-Marie DECOVILLE, chargée de mission à la direction des ressources humaines.

Article 5

Le directeur des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 janvier 2014.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau de la formation,
C. GAILLARD